

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

Présents : M. NOLLET, Maire

MM. HECQUET, PERRAS, VANDERZWALM, BROCHET, Mme WÉMAUX, Adjoints
Mmes DROUART, FOYART, LEDENT, LOUMIKOU, MEUNIER,
MM. BINCTIN, CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, Conseillers

Absent excusé et représenté : M. OGIEZ

Absente excusée : Mme PICQUE

Absent : M. PATTYNE

Secrétaire de séance : Mme LEDENT.

La séance est ouverte à 20 h 35.

Monsieur NOLLET ouvre la séance et commente le point infos.

INFOS

☒- Non Exercice Droit de Préemption Urbain

- propriété sise 6 rue du Ponceau, cadastrée AI 51 et 162 « Les Hecquets Ouest »
- propriété sise 7 allée Jacques Brel, cadastrée AK 429, 439, 524 et 525 « Le Tournant »
- propriété sise 37 rue Jean Rostand, cadastrée AA 298 et 506
- propriété sise 6 ter allée Jacques Brel, cadastrée AK 573, « Le Tournant »
- propriété sise 2 impasse du Beau Pignon, cadastrée AJ 136
- propriété sise 3 rue Albert Camus, cadastrée AK 292 « Le Champ Bourdin ».

☒- Travaux en cours

Monsieur VANDERZWALM commente les tableaux.

☒- Tribunal Administratif : Evaluation Station d'Épuration

Par courrier reçu le 17 Septembre, Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif nous a signifié, considérant que la Commune de Brenouille est sans intérêt à contester devant le Juge des Impôts des impositions dont elle n'est pas redevable, que notre requête est rejetée.

Il est possible de se pourvoir en cassation en étant représenté, par le Ministère d'un avocat, au Conseil d'Etat.

M. BROCHET a pris contact avec Madame Ricard au pôle imposition de Beauvais. Elle confirme qu'à ce jour aucune réponse de la Direction Générale de Bercy n'est encore parvenue concernant le courrier que la Mairie lui avait adressé en mai 2011.

Si la Mairie veut se pourvoir en cassation, la décision doit être prise avant le 17 novembre 2011. Toutefois, avant de formuler cette demande, la Mairie voudrait effectuer une simulation financière concernant l'apport de cet impôt. En effet, se pourvoir en cassation est une démarche qui peut être coûteuse et longue.

M. BROCHET ajoute que le recours déposé par Monsieur HUYARD contre la Mairie de Brenouille (au sujet des pistes cyclables) est toujours en attente de jugement rendu.

☒- Reprise Travaux

Le démarrage des travaux de finition des voiries et trottoirs du Lotissement « Les Potis » est programmé pour Avril 2012.

M. PERRAS précise que sur les 16 lots mis en vente, actuellement 12 permis de construire ont été établis et un treizième est en cours.

☒- Dossier D.E.T.R

Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a sollicité le concours de l'Etat pour les travaux de création de bureaux, zones de stockage sur le pavillon jouxtant la Mairie.

Par courrier reçu le 1^{er} octobre, Monsieur le Préfet nous informe qu'il n'a pas été possible de retenir ce dossier.

M. BROCHET indique que si nous souhaitons présenter de nouveau le dossier, nous devons alors l'abonder. La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal, le 13 décembre.

☒- Personnel Communal

Depuis la rentrée de septembre dernier, les personnes concernées effectuent un nombre d'heures dont le détail est précisé dans le tableau joint :

Les emplois du temps ont été bâtis de façon à assurer la sécurité maximale et pouvoir faire face à une absence momentanée d'une personne sans avoir recours aux heures supplémentaires avec cependant un fonctionnement acceptable.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, ce dernier sera sollicité pour les régularisations administratives relatives aux créations et suppression de postes.

Mesdames SORLET Corinne et LADERRIERE Brigitte seront en congés maladie suite à une intervention chirurgicale à compter respectivement du 24/10 et 27/10, et ce pour une durée d'un mois.

Un dispositif sera mis en place pour assurer un fonctionnement minimum avec un recrutement extérieur.

Il s'agit de confier l'accueil du public et une partie du secrétariat à Madame CABARET (qui a effectué le remplacement de la bibliothécaire lors de son congé de maternité). Madame BIELAK prendra en charge le secrétariat et Madame FOBERT remplacera Madame SORLET à la comptabilité.

Madame BIELAK sera aussi absente pour raison de santé à la mi-novembre.

Monsieur Le Maire ajoute de nouvelles informations.

☒- Fermeture du chenil Saint-Claude au 31/12/2011

Ce chenil accueillait les chiens errants. Nous devons envisager une solution de remplacement (à l'ordre du jour au prochain conseil municipal) puisque par courrier reçu le 14 octobre, cette structure nous a annoncé sa fermeture définitive au 31 décembre 2011.

☒- Non transfert des pouvoirs de police du Maire à la CCPOH

Un courrier sera transmis à la CCPOH, l'avisant que le Maire décide de conserver ses pouvoirs de police dans les domaines des Ordures Ménagères et Assainissement.

☒- Défibrillateurs

Les deux défibrillateurs acquis avec l'enveloppe parlementaire ont été installés respectivement au stade Henri DELAPLACE et au Complexe Daniel BALAVOINE.

☒- Matériel salle de judo

Les tatamis acquis également avec l'enveloppe parlementaire seront installés après les travaux de réfection du Dojo. Les travaux débuteront le 24 octobre lors des vacances de la Toussaint.

☒- Dates Arbres de Noël

- Maternelle Denis Forestier : Mardi 13 décembre à 14 h 30.
- Élémentaire Berthe Fouchère : Mercredi 14 décembre à 14 h 30 au Complexe Daniel Balavoine.
- Personnel communal : Vendredi 16 décembre à 18 h 30 en Mairie.

☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de l'assemblée délibérante est prévue le mardi 13 décembre à 20 h 30. Cette date sera confirmée en tenant compte des nécessités de fonctionnement. Figureront entre autres à l'ordre du jour :

- le rapport d'activités 2010 de CCPOH
- la gestion des personnels communaux.

1 – Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Mme WÉMAUX demande si ce procès-verbal suscite des remarques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2011. Sous réserve de 2 corrections :

Page 9,3^{ème} paragraphe « donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers (et non diverses).

Eliminer la phrase « il s'agit de personnes faisant partie du bureau communautaire ». (non sens).

2 – Régularisations comptables exercices antérieurs

M. BROCHET présente ce dossier.

Suite au courrier de Madame Brigitte SANANIKONE, Trésorière de LIANCOURT, en date du 17 mars 2011, la Commune doit régulariser des opérations comptables concernant des travaux d'assainissement réalisés entre 2001 et 2009. Ils auraient dû être imputés sur le Budget M49 au lieu du Budget M14.

En conséquence, il convient de procéder aux modifications suivantes qui augmenteront le montant des sections Dépenses et Recettes d'Investissement.

Ce sont des opérations d'ordre qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

- 1) a – Modification du POS pour la borne incendie route des Ageux : 4 426 €
- Faire un mandat
 - Au chapitre 041-compte 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21531 : Installations des réseaux d'adduction d'eau

b – Zonage d'assainissement : 1 654 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 2031 : Frais d'études

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21532 : Réseaux d'assainissement

c – Borne incendie Route des Ageux : 117 403 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 21578 : Autre matériel et outillage de voirie

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21531 : Installations des réseaux d'adduction d'eau

d – Frais pour la borne incendie route des Ageux : 6 596 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21531 : Installations des réseaux d'adductions d'eau

e – Frais pour la révision du POS : 2 020 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21531 : Installations des réseaux d'adduction d'eau

f – Travaux rue de l'Eglise et travaux assainissement en 2001 : 99 082 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 21538 : Autres réseaux

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21532 : Réseaux d'assainissement

g – Annonces légales pour les travaux rue de l'Eglise : 305 €

Faire un mandat

- Au chapitre 041-compte 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

Et émettre un titre

- Au chapitre 041-compte 21532 : Réseaux d'assainissement

2) Le compte 202- Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme

Il doit être amorti dans un délai qui ne peut dépasser 10 ans.

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal pour fixer la durée d'amortissement

Le compte 202 représente un montant total de 4 426 € correspondant à la modification du POS pour la route des Ageux.

Sur une durée d'amortissement de 9 ans, le calcul est le suivant :

$$4\,426/9 = 491,78 \text{ € soit } 492 \text{ € /an}$$

En conséquence, il convient de procéder à l'opération comptable suivante :

Faire un mandat

- Au compte 042-compte 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Et émettre un titre

- Au compte 040-2802 : Amortissements des immobilisations incorporelles aux frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

- 3) Subvention : réserve parlementaire pour les vitraux de l'Eglise : 3021 €
Faire un mandat
- Au chapitre 041-compte 1313 : Subvention d'équipements transférables
- Et émettre un titre
- Au chapitre 041-compte 1323 : Subvention d'équipements non transférables
- 4) Transfert de compétences au Syndicat des Eaux de CINQUEUX
Pour le transfert de compétences concernant des travaux d'assainissement antérieurs à 1996, la Commune de BRENOUILLE doit établir un certificat administratif au Syndicat des eaux de CINQUEUX d'un montant de 89 007,51 €.

La Trésorerie de Liancourt fera les opérations comptables nécessaires entre la Commune et le Syndicat des Eaux de Cinqueux.

Ce sont des opérations comptables non budgétaires.
Ces modifications doivent être effectuées suite à l'application du nouveau logiciel utilisé par le Trésor Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la réaffectation des sommes sur les différents chapitres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'établissement d'un certificat administratif au syndicat des eaux de Cinqueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte pour le compte 202 une durée d'amortissement de 9 ans qui correspond à une somme de 492 € par an.

3 – Dispositions Fiscales

M. BROCHET commente ce dossier.

Les collectivités territoriales dotées d'une fiscalité propre peuvent décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun.

La liste des délibérations prises antérieurement par l'assemblée délibérante et actuellement en vigueur sur le territoire de la commune est jointe en annexe ainsi que le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale, année 2011.

Pour être applicables au 1^{er} janvier 2012, les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées et transmises avant le 1^{er} octobre 2011.

D'une manière générale, les délibérations prises les années précédentes restent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées.

Donc, si aucune autre modification de la situation antérieure n'est souhaitée, aucune délibération n'est à voter aujourd'hui.

Il est proposé de reconduire l'existant et de ne prendre aucune délibération nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire l'existant et de ne prendre aucune délibération nouvelle.

4 – Demandes de subventions

M. VANDERZWALM présente le dossier.

Conseil Général de l'Oise - D.E.T.R. :

Propositions de demandes de subventions suite à la réunion des Commissions Finances et Travaux du 6 octobre 2011.

Projets	HT	TTC
Logement rue Robert Guerlin Aménagement	95 987, 73 €	114 801,32 €
Gros Œuvre	78 830,52 €	94 281,30 €
Alarme	16 720,00 €	19 997,12 €
Informatique	437,21 €	522,90 €
Rue Léon Jouhaux Reprise de voirie face au parc St Rieul	69 620, 00 €	83 265,52 €
Allée Jacques Brel Création de trottoirs	-	-
Stade Eclairage du terrain d'entraînement	38 042,18 €	45 498,45 €
Réfection Toiture Eglise (Voir A.B.F.)	-	-
Acquisition foncière cimetière	-	-
Mairie Aménagement Accueil Secrétariat <i>Estimation</i>	-	4 000, 00 €
Aménagement de trottoir rues Camus/Mistral	-	-

M. VANDERZWALM et M. BROCHET apportent les éléments suivants :

- Aménagement de trottoir rues Camus/Mistral et Allée Jacques Brel création de trottoirs :
M. VANDERZWALM indique que les éléments financiers devraient parvenir à la mairie vers le 26 octobre.
- Réfection Toiture Eglise :
M. VANDERZWALM explique que ce projet doit être étudié avec l' Architecte des Bâtiments de France. Au vu des délais de travail, cette demande de subvention ne pourrait pas être effective pour l'année 2012.
- Acquisition foncière pour le cimetière :
M. le Maire fait remarquer que le terrain appartient à Oise Habitat qui n'a pas encore étudié la demande.
Aucun élément à ce jour ne peut donc être apporté pour monter le dossier de subvention.
- Aménagement du logement rue Robert Guerlin:
M. BROCHET propose que le Conseil Municipal se positionne rapidement sur ce dossier car cela fait deux années consécutives que ce dossier est rejeté par la D.E.T.R .Le Conseil Général pourrait peut-être accorder une subvention.
- Eclairage du terrain d'entraînement du Stade :
M. BROCHET rappelle que ce dossier est proposé depuis plusieurs années et n'a jamais été retenu par la Mairie. Il faudrait se positionner.
- Aménagement de l'accueil secrétariat : M. KOENIG demande si pour cet aménagement la loi sur les PMR est bien prise en considération.

M. VANDERZWALM informe alors que la commission PMR s'est réunie une première fois. L'orientation budgétaire pouvant être retenue pour 2012 aurait un faible coût financier (s'agissant uniquement de la signalétique et de l'éclairage). Les dossiers plus importants concernant l'accès PMR avec possibilité de subvention du Conseil Général seraient étudiés sur les exercices 2013 et 2014.

M. HECQUET demande qu'une étude soit menée sur l'aménagement des trottoirs de la rue Emile ZOLA.

A ce jour, nous n'avons aucun élément des services de l'Etat et du Conseil Général sur les dossiers pouvant être subventionnés.

Si les élus pensent à d'autres dossiers, ils doivent le faire savoir rapidement.
La prise de décision définitive, après examen des dossiers par les Commissions Finances et Travaux, sera prise lors du Conseil Municipal du mois de décembre, sauf si des dates nous étaient imposées par les différents services.

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions et demandes de subventions émises suite à la réunion des Commissions Finances et Travaux du 18 octobre.

5– Questions Diverses

5-1 Raccordement au Réseau Assainissement

M. PERRAS présente le dossier.

M. AUBERT et Melle HAMEAU résidant rue du Curé ont assumé financièrement les travaux de raccordement de leur pavillon au réseau d'assainissement collectif passant rue de Libération conformément à l'autorisation qui leur avait été délivrée par les services de la Mairie.

Il est proposé que la Commune prenne en charge ces travaux puisque la viabilisation n'avait pas été amenée en son temps en limite de propriété (erreur d'adresse dans la délivrance du certificat d'urbanisme).

Les travaux ont été examinés par le fermier, la Lyonnaise des Eaux, qui a validé, sur un plan technique, cette réalisation.

La facture s'élève à 4 437,16 € TTC. Les crédits sont suffisants sur le compte 2315 – Investissement M49 - Installations, matériel et outillage techniques

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 16 pour et 1 abstention (Mme Drouart), décide de prendre en charge les travaux de raccordement du pavillon construit rue du Curé, au réseau d'assainissement collectif passant rue de la Libération.

5-2 Entrées – Sorties des écoles

Le dossier est présenté par M. le Maire.

Dans sa réunion du 15 septembre dernier, l'Assemblée délibérante, sur proposition des parents sous forme de pétition, n'a pas accepté le retour du dispositif de mise en place des barrières aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

M. le Maire a pris contact auprès de la Gendarmerie pour mener une réflexion sur la sécurité aux abords des écoles.

Les représentants des parents d'élèves des établissements scolaires ont transmis un courrier aux élus concernant ce sujet. M. le Maire a apprécié ce courrier car il démontre une volonté de trouver des solutions et fait apparaître que les représentants des parents d'élèves et la municipalité œuvrent dans le même sens.

Monsieur le Maire reprend les points formulés dans le courrier :

- L'incivisme des personnes.
- La constatation de l'insuffisance de places de stationnement pour l'école maternelle.
- Les trottoirs impraticables de la rue Emile Zola.
- La demande de mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans la rue. M. le Maire indique que cette limitation est envisageable, ce point a d'ailleurs été évoqué avec la Gendarmerie.
- Possibilité de faire des marquages au sol concernant les stationnements le long de la rue. Cette solution peut être intéressante.

- Mettre la rue Emile Zola en sens unique.
- Création d'un parking, mais il risque d'être souvent occupé par les riverains.
- Sensibiliser la population en sollicitant les gendarmes et le Conseil Municipal des Enfants.
- Rendre plus visible le chemin qui mène du parking face à la boulangerie (rue Frédéric Mistral) à la rue Albert Camus.
- Retour des barrières à l'école élémentaire.

Un long débat s'instaure afin de trouver des solutions concernant l'école maternelle. Celles-ci devront tenir compte de la future construction de deux maisons dans le bas de la rue Emile Zola, ce qui va, de fait limiter le stationnement (portails). Il est proposé de positionner le garde champêtre aux heures d'entrée et de sorties de l'école maternelle, et de réunir la Commission Sécurité pour réfléchir sur la future signalétique de la rue Emile Zola.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'instaurer à nouveau les barrières à l'école Elémentaire et d'étudier dans le cadre de la Commission Sécurité une nouvelle signalétique et/ou un nouveau plan de circulation de la rue Emile Zola.

5-3 Fréquentation Piscine.

M. HECQUET commente ce dossier.

Madame LEPAGNOL, Conseillère pédagogique en EPS à PONT nous a rappelé, lors d'un entretien, les orientations décidées par les programmes officiels de primaire.

Un des objectifs est que les enfants quittant le primaire sachent tous nager. En conséquence, elle propose que les enfants de l'Ecole Elémentaire Berthe FOUCHERE fréquentent la piscine Jacques MOIGNET de PONT, le lundi matin aux conditions suivantes :

Coût pour 10 séances d 'environ 2 heures :

de 9h 15 à 10h 05 → 2 classes et de 10h 05 à 10h 55 → 2 classes

Piscine : 3 060€.....(1 530 € x 2)

Transport : 1 100 €..(110 € x 10)

TOTAL4 160 €

M. HECQUET précise que les séances auront lieu de janvier à mars 2012.

La première heure concerne 24 élèves de CP et 24 du CE1 et la deuxième heure, 19 élèves de CP et 31 du CM2. Les élèves seront encadrés par 2 moniteurs.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 11 pour, 4 abstentions (MM. Hecquet, Vanderzwalm, Mmes Drouart et Loumikou), 2 contre (M. Brochet, Mme Wémaux) décide d'inscrire l'Ecole Elémentaire pour des cours de natation à la Piscine de PONT SAINTE MAXENCE moyennant une dépense de 4 160 € pour un trimestre.

5-4 Règlement location Complexe Daniel Balavoine

M. VANDERZWALM présente le dossier.

L'article 19 du règlement actuel précise que le Conseil Municipal peut modifier à tout moment le règlement d'occupation et d'utilisation des salles du Complexe Daniel Balavoine.

Compte tenu des difficultés rencontrées, il est proposé l'ajout d'un article précisant que les jeux de ballon et les circulations en vélos sont strictement Interdits dans l'enceinte de la cour intérieure.

Mme FOYART propose que l'on installe dans la cour un panneau indiquant cette interdiction.

Mme WÉMAUX indique que ces méfaits ont lieu aussi dans les salles. Concernant ce point, toute personne doit se référer directement à l'article concernant l'utilisation de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'ajouter en article 18 les jeux de ballon et les circulations en vélos sont strictement interdits dans l'enceinte de la cour intérieure.

5-5 Décision Budgétaire Modificative

Le dossier est présenté par M. BROCHET.

Frais d'études

Des études ont été effectuées en 2002 et 2007 pour la traversée des rues de la Libération et Guerlin pour un montant de 28 350,50 €.

Les travaux étant réalisés, la Commune doit rattacher ces études aux travaux concernés.

En conséquence, il convient de procéder aux opérations d'ordre suivantes pour un montant de 28 351 € :

- mandat au 041-2152 : « Installations de voirie »
- titre au 041-2031 : « Frais d'études ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de procéder aux opérations d'ordre décrites ci-dessus pour un montant de 28 351 €.

5-6 Journée Propreté du 18 juin 2011

M. HECQUET commente ce dossier.

Le 18 juin 2011, le Conseil Municipal des Enfants a réalisé la « Journée Propreté » sur la Commune.

Le CME a récolté 300 kg de déchets, ce qui correspond à une somme de 300 €. Le CME souhaite verser cette somme à l'Association « Arc-en-ciel » (Pouponnière à Beauvais).

Les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à verser cette subvention à l'Association « Arc-en-ciel ».

5-7 Redevance France Télécom

Le dossier est présenté par M. BROCHET.

Un décret (n°2005-1676 du 27 décembre 2005) est paru au Journal Officiel du 29 décembre 2005 permettant aux communes de fixer les montants de redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs téléphoniques.

Il est possible de solliciter auprès de France Télécom le versement de la redevance pour l'année 2011 sur la base des tarifs antérieurs fixés par le précédent décret.

Il est proposé de calculer cette redevance en retenant les montants maximum, soit :

→ pour l'année 2011:

- 36,97 € par kilomètre d'artères en souterrain
- 49,29 € par kilomètre d'artères en aérien
- 24,64 € par m² au sol

Compte tenu de ces éléments, la redevance de l'année 2011 s'élève à 2 665,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer le montant de la redevance 2011 à hauteur de 2 665,00 €.

5-8 Redevance Utilisation Domaine Public

Le dossier est présenté par M. BROCHET.

En application du décret 2002-409 du 26 mars 2002 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales sur les ouvrages électriques (SICAE et EDF), l'occupation du domaine public donne lieu à versement d'une redevance au profit de la collectivité territoriale.

Il est proposé de calculer cette redevance en retenant les montants maximum soit : (0,183 P - 213) € pour les communes dont la population P sans double compte est supérieure à 2 000 et inférieure ou égale à 5 000 habitants et une évaluation annuelle selon l'index ingénierie qui pour l'année 2011 est de 2 % d'augmentation.

Compte tenu de ces éléments, la redevance annuelle de l'année 2011 s'élève à :

- 230,09 € pour la SICAE OISE
- 7,09 € pour EDF (Distribution et Transports).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer le montant de la redevance 2011 à hauteur de 230,09 € pour la SICAE et de 7,09 € pour EDF.

5-9 Vacataires Arbre de Noël

M. HECQUET commente ce dossier.

La Municipalité a étudié les besoins d'encadrement des enfants lors du spectacle offert à l'occasion de l'Arbre de Noël de l'Ecole Elémentaire qui se déroulera le mercredi 14 décembre 2011 à l'Espace Daniel Balavoine.

Il est proposé pour assurer la sécurité des enfants concernés d'engager 3 animateurs.

En ce qui concerne la rémunération de ces jeunes animateurs et pour rester dans la cohérence des tarifs appliqués, la Municipalité propose une vacation forfaitaire de 45 € nets par animateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'engager 3 animateurs pour l'encadrement des enfants de l'école élémentaire lors de l'Arbre de Noël moyennant une vacation forfaitaire de 45 € nets par animateur.

5-10 Vacataires Vœux du Maire

M. HECQUET commente ce dossier.

Comme les années précédentes, pour remplacer le personnel et les élus qui organisaient le service lors de la cérémonie des vœux, il est proposé de recruter 4 vacataires selon les mêmes modalités que le recrutement des vacataires pour l'Arbre de Noël des enfants de l'Ecole Elémentaire, soit un forfait de 45 € par personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'engager 4 vacataires pour la cérémonie des vœux, moyennant une rémunération forfaitaire de 45 € nets par personne.

5-11 Montant des Loyers Communaux

Le dossier est présenté par M. BROCHET.

Conformément aux contrats de location pour les deux logements communaux, il convient de réviser le montant des loyers en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers qui est de + 1,73 % au 2^{ème} trimestre 2011.

→ 400,18 € contre 393,38 € pour le logement sis 1 rue Emile Zola

→ 481,91 € contre 473,72 € pour le logement sis 32 rue Emile Zola

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte de revaloriser les montants des loyers selon l'indice de référence des loyers qui est de 1,73 % au 2^{ème} trimestre 2011.

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire donne la parole à ses collègues.***

J.F. VANDERZWALM :

Il est actuellement le seul à maîtriser l'équipement de sonorisation de la salle Balavoine. Il rappelle que ce matériel est utilisé uniquement sous fonctionnement communal (réunions par exemple).

M. VANDERZWALM désire que des volontaires le suppléent dans cette tâche.

Il formera les volontaires pour l'utilisation de l'équipement. Une clé du local dans lequel il y est entreposé sera remise à chacun d'eux.

J.PERRAS, J.BROCHET, M.WEMAUX, K.FOYART, et J.L HECQUET sont volontaires.

M. WÉMAUX :

nous informe qu'elle sera à la retraite à partir du 9 novembre 2011.

A. KOENIG :

demande si l'assureur AMP a bien pris contact avec la Mairie.

M. BROCHET répond qu'en effet une proposition a été faite. Elle doit être étudiée.

A. KOENIG indique que la place Lamartine n'est toujours pas remise en état (dalles enlevées, herbes, fontaine).

Il rappelle également l'état de la place du 18 juin et le mur de la propriété de Monsieur LECHOWITZ.

Il explique qu'en tant que Président du Comité des Fêtes, il ne mettra plus en place la brocante d'automne car un riverain pose à nouveau problème. Il demande à ce que M. le Maire intervienne. M. le Maire répond qu'il s'agit de différends d'ordre personnel dans lesquels il ne peut intervenir.

K. FOYART :

demande des volontaires pour la mise en place du marché de Noël et la tenue des différents stands.

Elle évoque la difficulté de faire respecter les interdits dans les parcs du fait que les arrêtés affichés sont caduques (valides jusqu'au 30 septembre dernier).

C.LEDENT :

propose que ces arrêtés soient imprimés dans un format plus grand pour davantage de visibilité.

K. FOYART pense que le format A4 est suffisant.

***Aucune autre intervention n'étant souhaitée,
Monsieur le Maire donne la parole au public.***

G. PERRAS :

Appelle notre vigilance quant à la décision prise au point 5.1 : les propriétaires auraient déjà bénéficié d'un remboursement partiel émanant entre autres du vendeur.

***Plus aucune intervention n'étant réclamée
La séance est levée à 23 h 05***

La Secrétaire,

Céline LEDENT

Le Maire,

Thierry NOLLET